

# Liste des prix 2019

\*\*\*\*\*

## 1. Prix hôtelier fixé par l'Etat, au 1<sup>er</sup> janvier 2019

par jour, CHF 256.00\*

\* La participation de la Caisse maladie et la subvention cantonale d'exploitation sont déterminées sur la base des résultats de l'évaluation PLEX/PLAISIR (outil de mesure des soins requis). Ces subventions sont versées directement à l'EMS et s'ajoutent au prix hôtelier.

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2012, une taxe de participation aux coûts des soins de CHF 8.- par jour conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 21.12.2011

## 2. Suppléments divers (cf contrat d'accueil)

- ◇ Pédicure, selon tarif (sauf bénéficiaire SPC)
- ◇ Coiffeuse, selon tarif
- ◇ Forfait mensuel Multimédia - CHF 25.-- + communications tél.
- ◇ Assurance RC/Ménage : cotisation annuelle CHF 20.—
- ◇ Marquage du linge : CHF 100.— (à l'admission)
- ◇ Travaux de couture : CHF 34.--/heure (sur demande)
- ◇ Nettoyage chimique, etc. (sur demande)

## 3. Ne sont pas compris

- ◇ Taxes, assurances, impôts
- ◇ Toutes les autres dépenses personnelles

## 4. Déductions

- ◇ Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les frais inhérents à l'alimentation sont déduits du prix de pension pour un montant forfaitaire de CHF 15.—par jour complet d'hospitalisation

Sous réserve de modifications sans préavis